



Vigiphyto
SERVICE

Zones Non Traitées : Lieux à personnes vulnérables

① Qui est concerné ?



② Quelles sont les obligations ?

Respecter une ZNT de :

- 5m pour les cultures basses
(grandes cultures, cultures légumières, ...)
- 20m pour la viticulture
- 50m pour l'arboriculture

③ Moyens pour éviter ces ZNT ?

- Buses anti-dérive agréées
- Haie de hauteur supérieure à la culture
- Date et horaires de traitement afin d'éviter la présence des personnes vulnérables

* espaces habituellement fréquentés par les élèves ou les enfants (établissements scolaires, crèches, halte-garderie, centres de loisirs, aires de jeux) et des centres hospitaliers et hôpitaux, des établissements de santé privés, des maisons de santé, des maisons de réadaptation fonctionnelle, des établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées et des établissements qui accueillent des personnes adultes handicapées ou des personnes atteintes de pathologie grave.